

Ibrahima Diop Gaye

HABITER TOUBA ET PAYER L'ÉCOLE : L'ÉLOGE DE LA SCOLARISATION

Résumé

Ayant utilisé un questionnaire et un guide d'entretien, le présent article fait état d'une étude auprès de 201 chefs de ménages choisis au hasard à Touba. Les résultats montrent que 15 % des répondants ont fréquenté l'école élémentaire, 18,4 % ont un niveau secondaire et 5,5 % un niveau supérieur. La fermeture des établissements publics a conduit à l'inscription des enfants à Mbacké et à Kéré pour 98 % des effectifs. Les dépenses journalières de transport varient entre 300 FCFA et 1 000 FCFA voire plus. L'attachement des parents à l'école est motivé par le fait que l'école est perçue comme le principal moyen de s'ouvrir au monde (90%), de préparer l'avenir (78 %) et d'apprendre la science (73 %). L'école est aussi vue comme un solide instrument de développement individuel et il y a une forte emprise de l'école sur les destins sociaux à Touba, malgré la référence presque absolue aux valeurs confrériques.

Summary

Using a questionnaire and an interview guide, this article reports on a study of 201 heads of households chosen at random in Touba. The results show that 15% of the respondents attended elementary school, 18.4% have a secondary level and 5.5% a higher level. The closure of public establishments led to the enrollment of children in Mbacké and Kéré for 98% of the workforce. Daily transport expenses vary between 300 FCFA and 1000 FCFA or more. Parents' attachment to school is motivated by the fact that school is seen as the main way to open up to the world (90%), to prepare for the future (78%) and to learn science (73%). The school is also seen as a strong instrument of individual development and there is a strong hold by the school over social destinies in Touba, despite the almost absolute reference to fellow-member values.

Keywords: Koranic school, teaching, schooling, transport and mouridism.

Introduction

Tirant son nom du mot *tūbā*, signifiant « félicité » en référence au verset de la Sourate 13 selon lequel « *ceux qui font des efforts auront en récompense une demeure éternelle* », Touba¹ est une ville du Sénégal, siège de la confrérie mouride, située à 194 km à l'Est de Dakar. Elle fut fondée en 1887 par Cheikh Ahmadou Bamba qui recherchait un lieu paisible pour éduquer ses disciples. Troisième agglomération sur le plan démographique après Pikine-Guédiawaye et Dakar, Touba compterait environ 1 500 000 habitants en 2018 (ANSD, 2011). De nombreuses familles s'y sont installées suite au cycle de sécheresses et grâce aussi à la gratuité du sol et de l'eau. Assez circonscrit à l'origine, ce titre foncier a structuré l'espace régional avec la création de multiples « *daara* » devenues des « *Darou* », c'est-à-dire des villages.

Enfin, Touba rassemble annuellement quelque trois millions de personnes lors du grand Magal commémorant le départ d'exil du fondateur en août 1895. L'agglomération a enregistré l'ouverture de la première école d'enseignement du français avec Serigne Cheikh Gaïndé Fatma à Darou Khoudoss. Selon ce dernier, chercher le savoir est un devoir sacré. Ensuite, Serigne Abdou Lahad Mbacké y créa l'école de Ndam, à côté des « *daara* ».

Cependant, la multiplication des *daara* n'a pas empêché la prolifération des écoles de langue française, jusqu'en 1996, date à laquelle le Marabout ordonna la fermeture de celles-ci. Les autorités académiques prirent acte et redéployèrent le personnel enseignant dans les écoles des localités environnantes. Les familles, loin de renoncer à l'enseignement du français, ont plutôt inscrit leurs enfants dans les écoles des localités voisines. C'est ainsi qu'entre 3 000 et 4 000 élèves quittent quotidiennement Touba pour rallier leur école, empruntant véhicules de transport en commun et charrettes. Contrairement à l'époque où les marabouts exerçaient une grande influence sur les familles qui tournaient le dos à l'école coloniale et envoyaient en masse leurs enfants aux *daara*, l'école française jouit aujourd'hui d'une notoriété à Touba. Pour mémoire, durant la colonisation, un arrêté² avait été pris pour encourager l'enseignement du français, octroyant une subvention

¹ Pour d'autres, il évoque un arbre du Paradis dont l'odeur est plus agréable que le musc et la saveur plus sucrée que le miel.

² Arrêté du 12 juin 1906 pris par le Lieutenant-Gouverneur

de 300 francs par an aux marabouts qui acceptaient d'employer au moins deux heures par jour à enseigner le français aux élèves.

Dès lors, se pose la question de savoir *qu'est-ce qui explique l'adhésion des familles à l'école française dans un contexte où, la confrérie, capital social dominant, est essentiellement structurée autour de l'enseignement du coran et des écrits³ du Cheikh?* .

C'est dans ce contexte que le présent article se propose de montrer le poids des charges induites par la scolarisation des enfants hors de Touba, d'une part, et d'identifier les motivations et les stratégies déployées par les familles pour assurer cette scolarisation, malgré une large prédominance des *daara* dans la zone

2. L'école française à Touba : de la première école à la fermeture des écoles.

Si la dualité entre école française et école coranique s'est très tôt installée au Sénégal, selon de nombreux écrits, Touba en fut longtemps épargné, tellement les écoles coraniques y prospéraient. Les familles déjà accommodées du *daara*, grâce à l'Islam, y envoyaient volontiers leurs enfants qui étaient accueillis en toute gratuité. Ainsi, l'agglomération a enregistré l'ouverture de la première école d'enseignement du français avec Serigne Cheikh Gaïndé Fatma à Darou Khoudoss en 1969 ; ce dernier y envoyait ses propres enfants. Ensuite, Serigne Abdou Lahad Mbacké créa la deuxième école à Ndamé, à côté des « *daara* ». Ces deux gestes forts en symbole, devaient faciliter l'implantation future des écoles françaises à Touba et créer les conditions d'une large scolarisation des enfants. En effet, le statut des initiateurs de ces deux écoles, a conféré une légitimité à l'enseignement du français à Touba tout en lui assurant

³ Le Cheikh qui est Serigne Touba fondateur de la confrérie est aussi auteur de nombreux écrits appelés khassida. "QAÇIDAS" ne vient pas de Cheikh Ahmadou Bamba. Ce terme prend origine dans la littérature arabe particulièrement dans une de ses composantes nommée « 'AROUD » qui renvoie à la prose et la versification. Par abus de langage, nous commettons l'amalgame entre « qaçida » qui fait référence à l'unité de prose et « qaçayid » qui est le pluriel de « qaçida » Le Cheikh s'y est attaché à versifier sur le Prophète et recommande fermement aux talibés de s'attacher à cette tradition. Serigne TOUBA affirme avoir légué à ces talibés trois références principales pour leur salut. Et ces choses sont les suivantes : – La Grande mosquée : pour laquelle il précise que toute personne qui se distinguera dans sa construction et sa rénovation restera personne phare dans cette vie et dans l'au-delà. – Sa descendance : qui constitue selon lui la Voie de la Droiture pour tous les Mourides. Ils sont exempts de toute perte et est bienheureux celui qui se cantonne à les suivre. – Ses QAÇAA ID : objet de notre présent article, le Cheikh précise qu'ils sont ses traces et qui s'y attache arrivera assurément à lui.

un fort ancrage dans la commune. C'est après que furent mises en place plusieurs écoles franco-arabe qui ont profité de ce contexte. Rappelons qu'au milieu des années 1990, Touba, comme le reste du pays, devait bénéficier des investissements supplémentaires dans le cadre de l'extension de la couverture scolaire avec l'élaboration du Programme décennal de l'éducation et de la formation [PDEF]. Ce programme avait pour objectif d'augmenter l'accès et améliorer la qualité et la gestion du secteur de l'éducation. Il fut accompagné en 1995 du nouveau mode de recrutement des enseignants sous la forme du Programme des volontaires de l'éducation [PVE].

Dès lors, Touba, avec l'entregent de l'inspecteur de l'éducation de l'époque, avait enregistré la construction d'une vingtaine de salles de classe pour l'élévation de son taux de scolarisation. Cette implication de l'inspecteur de l'éducation avec l'appui de certains notables locaux, fut hélas interprétée comme une injonction pour ne pas dire un parti-pris par une partie de l'entourage du Khalife sous l'influence de certains enseignants dits « arabisants ». En effet, l'augmentation de l'offre éducative avec la multiplication des salles de classe a été un accélérateur de la scolarisation à Touba, ce qui semble-t-il, a entraîné la désaffection des enfants pour les écoles d'enseignement de l'arabe. A la suite d'une audience accordée aux « arabisants » par le Khalife Serigne Saliou Mbacké, ces derniers se plaignirent de ne plus recevoir d'élèves à cause de « l'expansion incontrôlée et agressive » de l'école française. Leur ayant prêté une oreille attentive, le Khalife leur fit comprendre qu'il n'a jamais été informé d'une telle initiative et intima aussitôt l'ordre de les fermer immédiatement. Cet ordre fut exécuté les jours suivants, les clés de toutes les écoles publiques françaises ayant été retirées aux directeurs. Seules les deux écoles installées par Serigne Cheikh Gaïndé Fatma à Darou Khoudoss et Serigne Abdou Lahad Mbacké furent épargnées. L'autorité expliqua qu'il ne supprimerait jamais l'œuvre de ces prédécesseurs et non moins guides de haut rang. L'exécution de cet ordre mit les ménages dans la situation difficile de devoir continuer à scolariser leurs enfants loin de leur commune d'appartenance. Ce qui amènera à supporter de lourdes charges qui ne sont pas à la portée de toutes les familles. Depuis cette fermeture datant de 1996 à ce jour, des initiatives furent prises pour la réouverture des établissements publics sans succès, et les écoles franco-arabes continuent de profiter de la situation. Ces dernières se multiplient et constituent une partie essentielle de l'offre éducative à Touba, même si elles sont loin de parvenir à absorber la demande scolaire de Touba.

1. Matériels et méthode

La présente recherche analyse le rôle et la place réservés de l'école à Touba. Le protocole est organisé autour du recueil d'informations avec un questionnaire administré aux ménages sélectionnés et un guide d'entretien auprès des autorités et élus locaux de la commune. A ce titre, trois temps ont structuré le déroulement du protocole:

- une revue documentaire sur la zone, axée sur la question de la scolarisation des enfants de Touba et sur les différentes initiatives des parents d'élèves pour assurer leur scolarisation. Les statistiques scolaires régionales publiées par l'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie [ANSD] de 2016 ont été exploitées et complétées par celles fournies par l'Inspection d'Académie de Diourbel ;
- l'élaboration du questionnaire et du guide d'entretien à la suite d'une visite exploratoire pour construire la problématique et disposer d'indicateurs pertinents d'analyse. Le questionnaire présente trois parties consacrées à l'identification des répondants, à leur perception de l'école et enfin, à leurs motivations et initiatives à œuvrer pour des solutions ;
- la détermination d'un échantillon aléatoire proportionnel de 201 ménages avec, comme cible principale, le chef de ménage. Les différents quartiers de Touba ont été couverts.

Tableau 1. Présentation de l'échantillon de ménages

Quartiers	Nombre de ménages tirés	Pourcentage
Darou Khoudouss	16	8,0
Darou Maranane	1	0,5
Darou Miname	13	6,5
Dianatoul Mahwa	14	7,0
Gouye Mbind	13	6,5
Guédé Bousso	12	6,0
Keur Niang	9	4,5
Same Lah	8	4,0

Touba Guédé	10	5,0
Touba Khaïra	14	7,0
Touba Madyana	11	5,5
Touba Mosquée	45	22,4
Total	201	100,0

Source : Gaye, 2019.

2. Résultats

Dans le but d'analyser les réactions des parents à la fermeture des établissements publics scolaires, cet article s'est d'abord intéressé à la description sociale et économique des ménages, avant de mettre l'accent sur l'émergence de stratégies alternatives des ménages de Touba pour assurer la scolarisation des enfants.

2.1. Les caractéristiques sociodémographiques des répondants

Sur les 201 chefs de ménages enquêtés, 53,2 % sont des femmes contre 46,8% d'hommes. Si le déséquilibre est au détriment des hommes, force est d'admettre que les femmes sont assez bien représentées dans cet échantillon contrairement à ce qu'on a l'habitude de constater dans les enquêtes en général. Sur le plan matrimonial, 95,5 % des répondants sont mariés avec 4 % de veufs. La distribution des répondants selon l'âge révèle que 47% d'entre eux ont entre 30 et 50 ans, le reste des chefs de ménage ayant plus de 50 ans.

Tableau 2. Répartition des répondants selon le niveau d'étude

Niveau	Effectifs	Pourcentage	Pourcentage cumulé
Primaire	30	14,9	14,9
Secondaire	37	18,4	33,3
Supérieure	11	5,5	38,8
Autre type d'étude	92	45,8	84,6
Aucun	31	15,4	100
Total	201	100,0	100,0

Les enquêtes ont montré que 15 % des chefs de ménage ont un niveau élémentaire, 18,4 % un niveau secondaire et 5,5% un niveau supérieur. Le niveau moyen global d'éducation s'améliore si l'on tient compte de la proportion des répondants scolarisés en arabe. En effet, 45 % des chefs de ménage ont suivi un enseignement coranique ou un enseignement arabe [5 %], deux types d'enseignement qui peuvent conduire à des études supérieures.

Sur le plan professionnel, 36,8 % des sujets sont des commerçants, 21,4 % sont des ménagères, 12,4 % ont des activités liées à l'émigration. Le reste de l'échantillon se répartit en diverses autres activités comprenant des chauffeurs, des agriculteurs, des couturières, des marabouts etc.

Tableau 3. Répartition des répondants selon le revenu

Classe de revenu des ménages			
Moins de cent mille francs CFA	Entre cent mille et cent-soixante-quinze mille francs	Plus de deux cent cinquante mille francs	Non déclaré
14 %	35 %	38 %	13 %

En ce qui concerne les revenus mensuels des ménages, de grands écarts sont observés :

- 14 % des chefs de ménages ont un revenu inférieur à cent mille francs CFA ;
- 38 % dépassent deux cent-cinquante mille francs CFA ;
- 35 % se situent à cent soixante-quinze mille francs CFA ;
- Les 13 % restants n'ont pas déclaré leurs revenus.

2.2. Lieux de scolarisation des enfants

L'obligation des apprenants de se rendre hors de Touba, a amené les parents d'élèves à choisir où inscrire leurs enfants. Dès lors, une distribution des effectifs s'est opérée d'une manière déséquilibrée faisant de la ville de Mbacké une destination principale entraînant un gonflement persistant de ses effectifs scolaires.

Tableau 4. Répartition des communes d'accueil des élèves venant de Touba

Lieux	Effectifs	Pourcentage
Kéré (Mbaye/Ndao)	53	26,7
Mbacké	141	71
Mésséré	2	1
Tindodi	1	0,5
Touba Belel	1	0,5
Total	198	

Source : Gaye, 2019.

Par ordre d'importance, les principaux lieux de scolarisation des enfants sont Mbacké et Kéré qui totalisent à eux deux 98 % des effectifs. Selon les statistiques scolaires de l'Inspection d'Académie de Diourbel, environ vingt mille [20 000] élèves venant de Touba sont inscrits hors de cette commune et sont répartis dans les communes de Mbacké, de Touba Fall et de Missirah. Selon le cycle, ils se répartissent comme l'indique le tableau ci-dessous :

Tableau 5. Répartition des élèves de la commune de Touba par cycle

Cycles	Communes			
	Mbacké	Missirah	Touba Fall	
Préscolaire	0	0	0	
Elémentaire	13 397	742	935	
Moyen	4 314	135	0	
Total	17 711	877	935	19 523

Source : Gaye, 2019.

Avec cette mobilité imposée, la distance apparaît comme une double contrainte, notamment en termes de temps perdu suite au voyage et en termes de dépenses induites par le voyage. A ce propos, une véritable question d'équité se pose avec la mise en œuvre par l'Etat du

Programme d'Amélioration de la Qualité de l'Équité et de la Transparence de l'Éducation et de la Formation [PAQUET-EF]⁴.

Très égalitaires, voire démocratiques dans l'esprit, les objectifs et principes du PAQUET-EF restent cependant inefficients en exécution, par l'État lui-même et par les collectivités territoriales pour les élèves de Touba.

2.3. Les efforts supplémentaires de scolarisation : preuves de l'attachement des ménages à l'enseignement du français

Les dépenses journalières de transport scolaire des enfants varient entre trois cents francs CFA (300 F CFA) à mille francs CFA (1 000 F CFA) et plus, notamment pour les ménages ayant plus trois enfants scolarisés. Interrogés sur l'importance des dépenses de transport, les ménages sont partagés : 24 % d'entre eux les estiment acceptables à supporter, 38 % les trouvent chers contre 37,8 % qui les considèrent comme très chers. En définitive, environ 75 % des répondants considèrent élevées, voire très élevées, les dépenses de transport des élèves.

Tableau 6. Dépenses d'éducation : importance des frais de transport hors Touba

Montants journaliers	Effectifs	Pourcentage
Moins de 300 FCFA	3	1,5
300-500 FCFA	39	19,4
500 -700 FCFA	30	14,9
700 -1000 FCFA	31	15,4
Plus de 1000 FCFA	98	48,8
Total	201	100,0

Source : Gaye, 2019.

⁴ Le gouvernement du Sénégal a initié le Programme d'Amélioration de la Qualité de l'Équité et de la Transparence de l'Éducation et de la Formation (PAQUET-EF) 2013-2025. Le PAQUET-EF traduit la vision du gouvernement du Sénégal en matière d'éducation et de formation qui est la suivante : « Un système d'Éducation et de Formation équitable, efficace, efficient, conforme aux exigences du développement économique et social, plus engagé dans la prise en charge des exclus, et fondé sur une gouvernance inclusive, une responsabilisation plus accrue des Collectivités locales et des acteurs à la base ».

Les femmes assurent le transport pour 53,2 %, contre 46,8 % pour les hommes. Une proportion de 5 % des ménages s'acquitte des frais de transport grâce aux ressources combinées des deux parents.

Tableau 7. Appréciation de l'importance des dépenses de transport

Appréciation du prix du transport		Moyenne	N	Ecart-type	Médiane de groupes	Variance
<i>dimension1</i>	Cher	5,04	77	2,398	4,71	5,748
	Pas cher	5,62	48	3,492	4,87	12,197
	Très cher	5,22	76	2,646	4,90	7,003
	Total	5,25	201	2,780	4,81	7,728

Source : Gaye, 2019.

Si une partie des parents trouve supportables les charges de transport, on note une grande différence d'appréciation au regard de la variance au sein de ce groupe comparé aux deux autres catégories.

La manière dont les familles de Touba sont financièrement sollicitées en matière de scolarisation, divorce d'avec la période où l'Etat octroyait gratuitement les fournitures scolaires. Les politiques d'ajustement structurel du début des années 1980 ont mis fin à cette pratique et entraîné la suppression des internats au Sénégal (excepté la Maison d'éducation Mariama Bâ de Gorée et le Prytanée Militaire de Saint-Louis).

Le niveau de sollicitation des parents exclut certaines familles pour qui les charges scolaires deviennent prohibitives et constituent de véritables obstacles à la scolarisation des enfants. Pourtant, bien que lourds, ces efforts financiers sont loin de constituer une source de démotivation des ménages envers l'école.

En effet, le maintien des enfants à l'école, malgré son coût, reste un choix largement partagé par les familles. Le nombre moyen d'enfants scolarisés hors de Touba par ménage est de 2,09 avec un minimum d'un (1) enfant et un maximum de onze (11) enfants. La volonté de scolariser les enfants reste bien soutenue par des initiatives issues de l'émigration. Il s'agit de la mise en circulation de bus de ramassage d'élèves à paiement mensuel allégé. Quant au mode de paiement, 67,7 % des

ménages règlent quotidiennement les frais de transport là où 32,3 % paient mensuellement.

L'analyse des résultats indique aussi que le quartier de résidence n'est pas discriminant ; la relation entre lieu de résidence et nombre d'enfants scolarisés montre une valeur de 0,77 comprise entre 0,5 et 0,8. Ce lien est estimé très fort pour postuler l'existence d'une influence entre ces deux variables.

L'attachement à l'école est diversement motivé pour les parents d'élèves car selon une majorité, l'éducation formelle est perçue comme le principal moyen de s'ouvrir au monde en mutation (90 %), d'apprendre la science (73 %) et de mieux préparer l'avenir (78 %).

« Pour mon fils aîné, je me suis limité à l'enseignement coranique, alors que pour le cadet, après qu'il a maîtrisé le Coran, je l'ai inscrit à l'école. Tandis que pour mes filles, elles ont toutes appris le français. Toute éducation est utile ». [**Amadou T**] Source : Gaye, 2019;

« Il est important de combiner enseignement coranique et enseignement formel pour l'avenir des enfants. Nous venons de Fatick, les enfants y avaient commencé l'école. Une éducation moderne en plus de l'éducation coranique est indispensable ». [**Marie C**] Source : Gaye, 2019;

« Je n'ai pas voulu commettre la même erreur que mes parents qui ne m'ont pas envoyé à l'école. Les enfants doivent s'éveiller à l'école et préparer leur avenir... » [**Fama D**] Gaye, 2019 ;

« Moi, j'aimerais que mon enfant continue jusqu'à la maîtrise parfaite du Coran et des sciences religieuses ; mais il l'a voulu autrement en privilégiant l'école française. En tant que parent je me dois de l'accompagner dans son choix car il aura besoin demain de son enseignement scolaire ». [**Ablaye K**]Gaye, 2019;

« Le monde évolue. En plus de connaître sa religion pour bien la pratiquer, il faut étudier d'autres sciences pour avoir un métier ». [**Abdou Karim**] Gaye, 2019.

En définitive les résultats révèlent que l'emprise de l'école sur les destins sociaux prévaut aussi à Touba ; là où la référence à la confrérie comme capital social est largement partagée. Les familles restent très attachées à l'école française avec ses perspectives d'insertion

professionnelle et des possibilités d'adaptation à la société actuelle et à la mondialisation.

Dans les discours des répondants émerge clairement une nouvelle forme d'évaluation des valeurs religieuses et des valeurs portées par l'école. Il apparaît une nette volonté d'associer les deux types de valeurs ; une complémentarité qui se traduit par l'horizon d'un individu adapté à son époque, bien préparé à pratiquer sa religion et capable d'intégrer de nouveaux espaces culturels. Ce qui est synonyme d'un projet de vie réussie. Enfin, c'est le lieu de dire que la dimension éducative de l'école, culturellement et économiquement, telle que perçue à travers les enquêtes, montre les limites d'une opposition école coranique-école française à Touba. En effet, habiter un espace, c'est aussi s'ouvrir à son monde et offrir le plus d'opportunités à ses enfants.

Enfin, l'école n'est plus vue comme un succédané destiné à simplement occuper les enfants, mais plutôt comme une voie d'assurer l'avenir. Les parents n'ayant pas eu la chance de fréquenter l'école, ne souhaitent pas que leurs enfants subissent ce qu'ils considèrent comme un handicap majeur au développement humain.

En définitive, la fermeture des établissements scolaires de Touba n'est pas sans incidence sur le classement de sa région au niveau national ; ainsi s'agissant du taux brut de scolarisation au primaire (TBS), la région de Diourbel avec 54,5 % présente le plus faible TBS après Kaffrine (48,7%). La scolarisation est plus importante à Ziguinchor (121,8 %) et Kédougou (111,3 %) ⁵.

2.4. Les perspectives d'une scolarisation allégée ou le dilemme des familles

A la question «*Quelles sont, selon vous les raisons qui militent à l'ouverture des écoles publiques à Touba ?* », les réponses sont formelles : 95 % des répondants affirment : « *Chaque jour, nombreux sont les enfants qui sortent de Touba pour aller étudier* ». Ils déplorent cette situation et rappellent qu'aller à l'école est un devoir des parents et un droit pour les enfants, surtout par rapport aux enjeux actuels. Si disposer d'écoles à Touba est souhaité, la résignation au respect de la

⁵ Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie : situation économique et financière du Sénégal, 2016.

décision du Khalife fermant les établissements publics est largement respectée : « *nous ne pouvons que nous soumettre aux décisions du Khalife* » [Dame D] Source. Gaye, 2019.

Les répondants déclarent leur disposition à contribuer à la construction d'établissements scolaires à Touba pour réduire les dépenses d'éducation. Ce serait l'occasion de limiter les risques liés aux déplacements ; ensuite, cela permettrait d'améliorer les conditions d'étude. Pour autant, aucune perspective de revendication de réouverture des établissements scolaires n'est envisagée. Des positions en attestent :

« En tant que talibé, participer à une mobilisation pour le retour des établissements scolaires n'est pas dans notre philosophie » (Moussa M). Gaye, 2019;

« Touba est une propriété privée, nous ne pouvons que nous conformer aux décisions de l'autorité ; Touba différente des autres localités où on peut revendiquer quoi que ce soit ». [Moustapha T]. Gaye, 2019.

Se présentant comme un bon talibé, un autre de renforcer : « je ne serais pas l'initiateur d'une mobilisation, mais si j'en voyais un jour, je participerais ». [Cheikh B]. Gaye, 2019

Cependant, d'autres pensent différemment, avec cette dame résolue à s'engager : « si je voyais une quelconque mobilisation, je serais prête à y participer car avoir des écoles de proximité est plus facile pour nous et nos enfants qui souffrent énormément ». [Penda L]. Gaye, 2019.

Le coût élevé de l'inscription des enfants dans les écoles privées de Touba est aussi mentionné ; ce qui pose aussi la question du *deux poids deux mesures*. Pourquoi interdire le fonctionnement des écoles publiques qui enseignent le français et permettre l'ouverture d'écoles privées fournissant le même type d'enseignement du français ?

Aussi paradoxal que cela puisse paraître, les enquêtes ont montré qu'il existe des écoles privées qui enseignent le français dans la commune. Un créneau très porteur et qui augure de réelles possibilités pour la réouverture des établissements publics de Touba.

Dans cette optique, 90 % des répondants estiment nécessaire l'aval du Marabout : « *il faut en parler au Marabout* » qu'il faut rassurer quant au respect des valeurs religieuses et du port de tenue décente :

« Adapter les comportements et les tenues des élèves aux valeurs religieuses », « intégrer le Coran, l'éducation religieuse et surtout les écrits du Cheikh au programme scolaire » ou encore « attendre le projet du Marabout qui va résoudre le problème ».

Plus radicaux certains estiment nécessaire de « proposer un nouveau modèle en faisant une refonte totale de l'éducation en y intégrant l'enseignement coranique et les sciences religieuses ». [Doudou M].

Pour la réouverture, 3 % des répondants proposent une implication de l'Etat à qui revient l'initiative d'aller vers le Marabout pour discuter des conditions de reprise de l'enseignement du français à Touba.

L'Etat, tente de s'adapter en validant les écoles dites « informelles » dont les élèves réussissent aujourd'hui au Certificat de fin d'études élémentaires (Cfee) franco-arabe.

3. Discussion

La scolarisation des enfants est un droit inscrit dans la constitution sénégalaise et appelle ainsi au débat autour de trois principes : l'équité, la citoyenneté et la laïcité. En effet, sous l'angle de l'équité, l'exercice du droit à l'éducation requiert l'existence d'établissements scolaires fonctionnels et accessibles à tous. Un droit difficilement exercé dans les conditions actuelles de fermeture des établissements publics généralement accessibles à tous. Les charges financières supplémentaires qui en découlent sont l'expression d'une inégalité d'accès à l'éducation. Le PAQUET-EF, reste sans effet ni objet pour les enfants de Touba. D'autre part, il faut considérer le nombre important d'enfants non-inscrits à l'école pour des raisons financières pour faire face aux charges de transport. Malgré le déroulement du PAQUET-EF, les enfants de Touba ne peuvent pas être considérés comme étant pris en compte. On peut aussi rappeler la constitution de 2001 a apporté plus précision sur le rôle de chaque instance :

« L'État a le devoir et la charge de l'éducation et de la formation de la jeunesse par des écoles publiques. Tous les enfants [...] ont le droit d'accéder à l'école. [...] Toutes les institutions nationales, publiques ou privées, ont le

devoir d'alphabétiser leurs membres et de participer à l'effort national d'alphabétisation dans l'une des langues nationales ».

Au regard de la Loi, l'Etat devrait agir pour la réouverture des établissements publics et contribuer à assurer à l'ensemble de la collectivité le droit d'accès à l'éducation.

Quant au principe de laïcité, il plonge ses racines loin dans le temps avec, en France, la circulaire de Jean Zay du 31 décembre 1936 sur la propagande politique, bien après J. Ferry (1883) qui, dans sa fameuse « Lettre aux instituteurs » du 17 novembre 1883, plaidait pour un enseignement laïc de la morale et estimait « que la séparation de l'Église et de l'École doit précéder la séparation des Églises et de l'État : il importe d'abord d'émanciper l'opinion en lui apportant la science ». Le débat sur la laïcité s'est cristallisé ces dernières années autour de l'islamisme radical et/ou du port du voile à l'école. La publication en 2002 [en France] du livre collectif, *Les Territoires perdus de la République*, sur la base de témoignages d'enseignants, met à l'ordre du jour l'antisémitisme de certains élèves « issus de l'immigration ». Au Sénégal, l'interdiction du voile à l'école Notre Dame de Dakar en octobre 2019, a largement contribué à accentuer la polémique. Si d'autres auteurs ont invoqué la dimension historiquement conflictuelle de la laïcité à l'école, le cas développé dans cet article semble s'en détacher par le comportement des parents qui ont concilié allégeance au Marabout et maintien des enfants à l'école.

Pour le troisième principe, celui de citoyenneté qui est le fondement juridique de l'inclusion sociale, économique et politique, l'éducation est vue comme faisant partie des biens premiers, c'est-à-dire ceux qui permettent d'exercer des droits. Dans cette optique l'éducation ici est révélatrice d'inégalité entre enfants de Touba et ceux des autres localités. La situation des écoliers de Touba est comparable avec celle des enfants sud-africains décrite par **Chisholm Linda., Enver Motala et Vally Salim.**⁶ (2003) qui, sur base de témoignages, ont montré que l'impossibilité de supporter les frais de scolarité, de transport ou d'achat de fournitures scolaires constituait une barrière

⁶ CHISHOLM L., MOTALA E. AND VALLY S. (2003): the state, education and equity in post-apartheid south africa. south african education policy review. heinemann. johannesburg.

infranchissable pour de nombreuses familles, coupant tout accès à l'enseignement formel. Ils affirment :

« Tout déni significatif des besoins élémentaires de la vie (tels que l'éducation ou l'accès à l'emploi) implique un amoindrissement de la citoyenneté pour ceux qui subissent ce déni, tout d'abord comme cause première, mais aussi parce qu'il porte atteinte à leur capacité à s'impliquer dans la vie civique ou publique sur la même base que les autres ».

Au terme de cette discussion, l'équité, la laïcité et la citoyenneté apparaissent comme indispensables pour exercer le droit à l'éducation. Difficilement conciliables avec le non-respect de la scolarisation, ces principes interpellent plus que jamais l'Etat à la réouverture des écoles.

Conclusion

A l'heure de la mondialisation et de l'expansion des réseaux sociaux, savoir lire et écrire est devenue une nécessité presque vitale qui favorise l'ancrage de l'école dans la société. Bien conscientes de ces réalités, les populations de Touba ont montré un fort attachement à la scolarisation des enfants ; ceci au prix d'importants sacrifices financiers. Gardant bien intacte leur soumission à l'autorité religieuse qui avait ordonné la fermeture des établissements publics de la commune, les familles ont fait le pari de l'adaptation et non celui du renoncement. Preuve d'une grande confiance à l'école et aux possibilités qu'elle offre aux apprenants, cette motivation aime des parents d'élèves qui n'ont pas forcément un niveau d'instruction élevé. Dès lors, force est de reconnaître que dans leur rapport à l'école, ces derniers font leurs les propos du fondateur du mouridisme selon lesquels : « *instruire les vieux, c'est écrire à la surface de l'eau, instruire les jeunes, c'est graver sur pierre* »⁷.

Le retour des établissements publics ne semble pas être à l'ordre du jour et les initiatives à cet effet très timides. Toute tentative de mobilisation locale à cet effet étant écartée, seule une intervention extérieure auprès du Marabout apporterait une solution. Un constat qui laisse prendre toute la mesure des attentes des familles vis-à-vis de l'Etat, seul acteur à pouvoir convaincre de cette nécessité. L'Etat qui doit garantir à ses

⁷ Anonyme, L'islam au Sénégal, multigraphié, p. 11

citoyens le droit à l'éducation et veiller à la distribution spatiale équitable des «équipements et ressources éducationnels.

Références bibliographiques

AMBLARD, É. AHRWEILER, R. CORVALORA, A. BRENNER, E. EMMANUELE, et FERHADJIAN, S. (2002). *Les Territoires perdus de la République. Sous la direction d'Emmanuel Brenner.*

CHISHOLM, L. MOTALA, E. and VALLY, S. (2003). *Citoyenneté et éducation Une perspective sud-africaine.* South African Education Policy Review. Heinemann. Johannesburg. Revue internationale d'éducation de Sèvres, 44 | avril 2007 *L'élève, futur citoyen.*

BAYET, M-L. (1978). *Enseignement primaire au Sénégal 1903-1920.* In 'Education-enseignement' série J BOURDIEU Pierre et PASSERON Jean-Claude. (1970).

COPANS, J. (1988). *Les marabouts de l'arachide*, Paris, L'Harmattan, p. 94 38 Annexe 1.

DANDURAND, P. (1971). *Sociologie et sociétés : Essai sur l'éducation et le pouvoir.* Volume 3, Number 2, novembre 1971.

FORQUIN, J-CI. (1983). – La nouvelle sociologie de l'éducation en Grande-Bretagne : orientations, apports théoriques, évolution. *Revue française de pédagogie*, n° 63, p. 61-79.

GUEYE, Ch. (2000). *Le paradoxe de Touba : une ville produite par des ruraux.* Le bulletin de l'Apad N° 19.

LEPETIT, B. (dir.). (1995). *Les Formes de l'expérience. Une autre histoire sociale.*- Paris, A. Michel,- p.p. 18 et sv.

MARTY, P. (1917). *Études sur l'Islam au Sénégal /Tome 2. Les doctrines et les institutions.* Paris Maison Ernest Lebroux.

SOW, F. (1998). *Les logiques de travail chez les mourides.* Mémoire de D. E. A. d'Etudes Africaines, Option : Anthropologie juridique et politique. Université de Paris I. Panthéon-Sorbonne, UFR 07, Etudes Internationales et Européennes.

REVAL, J.- *L'institution du social.* - In LePetit, B.- Op. cité.- p.p. 63-84.

REVEL, J. *Histoire et sciences sociales : une confrontation instable,* dans *Passés recomposés. Champs et chantiers de l'histoire.* Dirigée

par J. Boutier et D. Julia, Paris, *Autrement/Série Mutations* n. 150-151, pp. 69-81. En ligne
<https://journals.openedition.org/ress/515#tocto1n1>. Consulté le 22 décembre 2020.

THIOUB, I. (2019). *La marche du monde*, émission RFI. 22 septembre 2019.

TRAORE, B. (2018). *La question scolaire au Sénégal : éducation traditionnelle et laïcité*. Tome 1. Editions Universitaires européennes.

TURIN, Y. (Février 1971). *Affrontements culturels dans l'Algérie coloniale. Ecoles, médecines, religion 1830-1880*.- Paris, Maspéro. VERNEUIL Yves. (2012). *L'école et la laïcité, de l'Ancien Régime à nos jours : enjeux du passé, enjeux dépassés ?* In *Revue internationale des sciences de l'éducation et didactique*, n°37/2012. Laïcité, éducations, diversité.

LOI N° 91-22 DU 16 FEVRIER 1991 portant orientation de l'Education nationale, modifiée. (JO n° 5401 – p. 107)

Webographie

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/001166ar> DOI:
<https://doi.org/10.7202/001166ar>
 (<https://www.erudit.org/en/journals/socsoc/1900-v1-n1-socsoc129/001166ar.pdf>)

www.majalis.org/articles/pdf/VilledeTouba.pdf

OUANASSA S. T. « *Les écoles coraniques (1930-1950) : portée et signification* », *Insaniyat* / [En ligne], 6 | 1998, mis en ligne le 31 mai 2013, consulté le 02 mai 2020. URL :
<http://journals.openedition.org/insaniyat/12076> ; DOI :
<https://doi.org/10.4000/insaniyat.12076>

GAYE A. F. *Le calvaire des élèves de Touba*. En ligne. URL
<https://monpays.net/le-calvaire-des-eleves-de-touba-et-mbacke/>. Site consulté le 20 octobre 2020.

<https://www.seneplus.com/article/touba-veut-ameliorer-son-taux-brut-de-scolarisation>.

Les Khassaides de Serigne Touba: origine et explications
<https://dakar92.com/les-khassaides-de-serigne-touba->

origine-et-explications/ publié le 11 mai 2017. Site consulté le 20
octobre 2020.

Sources des entretiens : liste des personnes interviewées.

Modou Ly, commune de Touba

Ndiaye et Sow des communes de Touba Mosquée

Amadou Thiam, Touba Mosquée

Marie Camara, Darou Khoudoss

Fama Diop de Darou Marnane

Ablaye Kâ de Touba Madyana

Abdou Karim de Guédé Bousso

Dame Diagne de Dianatoul Mahwa

Moustapha Thioune, Keur Niang

Cheikh Babou, Gouye Mbind

Penda Lo, Gouye Mbind

Doudou Mar Darou, Khoudoss.